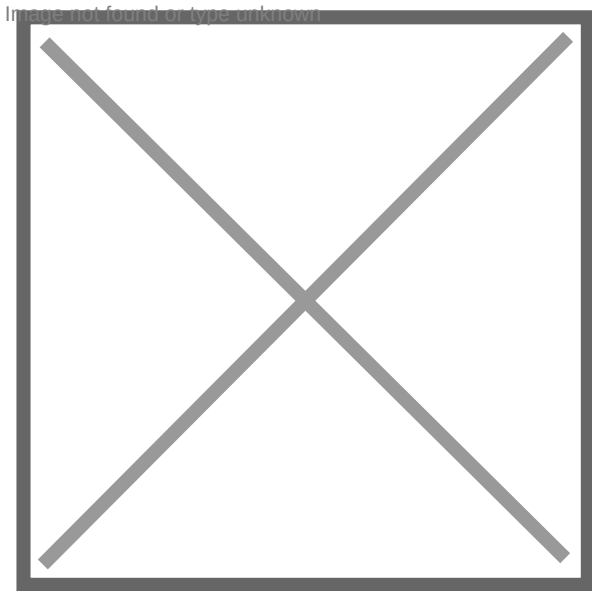




2 amende pour certificat d'assurance en 4 heures

Par **Senninp**, le **27/02/2014** à **10:06**

Bonjour,

Je sais qu'il est possible d'être verbalisé 2 fois dans la même journée pour ne pas avoir payé sont stationnement, or j'ai eu 2 amende le même jour pour mon certificat d'assurance absent.

Une à 9h58, l'autre à 14h18.

J'aurai aimé savoir si cette verbalisation est légale ou non car j'étais dans l'incapacité d'ajouter ma vignette en une 1/2 journée.

Merci d'avance,

Par **Tisuisse**, le **27/02/2014** à **17:52**

Bonjour,

Changer sa vignette prend quelques secondes.

De plus, la période de limite de validité de cette vignette dépasse de 15 jours la véritable fin de votre période d'assurances et vous recevez votre nouvelle vignette assez vite après vous êtes acquitté de votre cotisation. Je ne vois donc pas, là, où se trouve le manque de temps pour changer votre vignette.

Par **alterego**, le **27/02/2014** à **19:28**

Bonjour,

Verbalisé 2 fois dans la même journée pour un même stationnement non acquitté, alors que vous avez déjà pris une "prune" est normal.

Lorsque l'assuré est à jour de cotisations l'assureur lui adresse automatiquement la vignette. Vous seul savez pourquoi celle de votre véhicule n'était pas apposée sur le pare brise. Verbalisé 2 fois pour la vignette est possible si l'agent verbalisateur ne sait pas que vous avez déjà été verbalisé pour ce motif.

Cordialement